

Commission Intérieur  
Recommandations de la Commission d'enquête parlementaire concernant les  
attentats terroristes  
Intervention de Daniel Senesael

Tout comme les collègues l'ont rappelé, l'examen du suivi des recommandations de la commission d'enquête sur les attentats du 22 mars 2016 par notre commission est une bonne chose. Mais le fait qu'il n'existe plus de commission de suivi, et que cette mission soit aujourd'hui reprise par les commissions permanentes ne rendra pas les choses aisées. Certes l'important, restons positifs, est qu'on puisse faire le point régulièrement et de manière systématique sur les avancées obtenues.

Au-delà du fait que les attentats du 22 mars restent puissamment ancrés dans notre mémoire, les récents évènements invitent à la vigilance. Vous l'avez d'ailleurs rappelé. On pense à la situation en Syrie, au retrait des troupes américaines et à l'offensive turque. On pense à la question du retour des djihadistes en Belgique qui pourrait être subie, si elle n'est pas maîtrisée. On pense encore aux attentats récents à Halle, en Allemagne, au début du mois d'octobre, et à Bayonne, en France, il y a quelques jours, qui ne sont pas le fait de la mouvance islamiste, mais plutôt de l'extrême droite. Cela forme un contexte qui invite à redoubler de prudence et, en tout cas, à ne pas relâcher les efforts.

Avant d'en venir au suivi des recommandations *stricto sensu*, on aurait aimé vous entendre, monsieur le ministre, sur ces éléments d'actualité. Comment évaluez-vous l'état actuel de la menace? Quelle est votre position en ce qui concerne le retour des djihadistes? A-t-elle évolué suite à la pression américaine et suite à la décision du tribunal de Bruxelles d'obliger la Belgique à rapatrier une jeune femme et ses deux enfants dans les 75 jours?

La commission d'enquête a réalisé un travail important: un an et demi de travail, près de 500 heures de réunions publiques et à huis clos pour arriver à un rapport de plus de 1 000 pages. Il est important de constater qu'on ne s'est pas assis sur ces recommandations et qu'on les a prises au sérieux, même s'il eût été possible d'aller plus loin et plus vite dans leur mise en œuvre.

Un point interpelle. Il est ici question du point relatif à la banque-carrefour de la sécurité. Il s'agissait, monsieur le président, d'une recommandation prioritaire de la commission d'enquête pour répondre aux défaillances constatées en matière de gestion de l'information, à la multiplication des banques de données, à l'absence de vision globale des informations, etc.

Or, on constate qu'ici, on en est encore au niveau de la discussion. Les grandes options n'ont pas encore été tranchées. On a mis en place un comité de concertation. Certes, il s'est réuni un certain nombre de fois mais rien n'a été décidé. Le constat du Pr Bruggeman est sévère. Il nous dit: "Le groupe de travail compétent mis en place par le ministre de la Sécurité et de la Justice a noyé ce projet dans des structures complexes alors que la recommandation de la CEP se bornait à un système *hit no hit*." Monsieur le ministre, pourquoi les choses tardent-elles tant? Dispose-t-on d'une évaluation de l'impact budgétaire d'une banque-carrefour?

Le rapport du comité de concertation sur la mise en œuvre de la banque-carrefour évoque plusieurs choix. Faut-il se limiter au secteur du terrorisme et du radicalisme ou à un champ d'application plus large? Faut-il un système *hit no hit* ou un partage d'informations plus large? Quelle est, monsieur le ministre, votre vision de la banque-carrefour de la sécurité?

On peut remercier le Pr Bruggeman qui, en amont de la réunion, a réalisé un état des lieux détaillé du suivi des recommandations. Dans sa note, il y a plusieurs points qui attirent l'attention et au sujet desquels nous souhaiterions entendre M. le ministre.

En ce qui concerne le premier volet de l'enquête - le volet "aide d'urgence" -, M. Bruggeman constate que le nouvel arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence ne précise pas quelle est la discipline qui doit prendre la direction des opérations en cas d'attentat terroriste, ce qui est contraire aux recommandations de la CEP. S'agit-il d'un oubli?

Sur la présence des militaires en rue, le Pr Bruggeman note que les règles relatives à l'usage de la violence n'ont toujours pas été révisées. Par exemple, le concept de légitime défense et la réaction correspondante ne sont pas expliqués de manière optimale et l'usage de la violence n'est justifié que par la loi sur la fonction de police. Monsieur le ministre, pourriez-vous faire le point sur ce dossier?

En ce qui concerne l'extension de la banque de données commune aux prédicateurs de haine et aux combattants non syriens, une intervention des présidents des Comités P et R en juin dernier avait permis de suspendre les projets. Ensuite, une période d'essai de six mois était, malgré tout, autorisée à partir de mi-août 2019, moyennant certaines conditions supplémentaires. Pouvez-vous préciser le fonctionnement actuel de cette bande de données?

Enfin, en ce qui concerne les moyens en termes de personnel et de budget, on se souvient du cri d'alarme lancé par la commissaire générale Catherine De Bolle. La note du Pr Bruggeman montre que les effectifs de la police fédérale ont diminué entre 2014 (12 200) et 2018 (11 939). Cela signifie un déficit d'environ 15 % du cadre. S'agissant du budget de la police fédérale, M. le ministre a indiqué que la note relevait une réduction de l'ordre de 200 millions d'euros entre 2012 et 2019. Ce dernier chiffre isole les crédits propres à la police fédérale et tient compte de l'inflation.

Nous savons tous ce que signifie la période des affaires courantes. Cela dit, monsieur le ministre, comment concevez-vous le soutien aux services dans ce contexte politique difficile? Pourriez-vous transmettre une note aux membres de la commission quant à l'affectation des moyens libérés dans le cadre de la réserve interdépartementale, de manière à pouvoir faire le point sur ce qu'il est possible ou non de pérenniser dans ces budgets?

Monsieur le président, un élément qu'on ne trouve pas dans la note du Pr Bruggeman et qui importe pourtant aux yeux de mon groupe est la question du recrutement diversifié. La CEP avait évité de former des constats trop péremptoirs sur le problème du racisme au sein de la police, mais en avait fait un point d'attention. Dans cette optique, elle avait recommandé des avancées en termes de recrutement. Monsieur le ministre, des initiatives ont-elles été prises récemment à ce sujet? Si oui, lesquelles?

Nous voudrions aussi vous interroger à propos de ce thème en rapport avec l'actualité: il s'agit de la collaboration policière internationale.

On ne va pas revenir sur la polémique qu'avait initiée votre prédécesseur, M. Jambon, en pointant du doigt l'officier de liaison en Turquie. Cependant, on peut rappeler les constats de la commission d'enquête qui montraient les raisons structurelles pour lesquelles il était difficile, en cas de retour d'un FTF par un vol ordinaire, d'obtenir l'information en temps utile. Comment les choses ont-elles évolué? La question est évidemment très actuelle. Personne n'ignore la situation en Syrie. La Turquie a été un point de passage pour le retour d'El Bakraoui en 2015; elle peut à nouveau l'être aujourd'hui.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point sur la collaboration internationale? L'officier de liaison en Turquie, il y a 20 ans, bénéficiait d'un soutien. Est-ce toujours le cas?

Enfin, il y a un élément qui nous a fortement interpellés dans l'actualité récente. C'est la demande des syndicats pour un audit d'urgence de la Police des chemins de fer, notamment en pointant la mise en place d'une équipe mobile de protection pour faire face à la menace terroriste dans les gares. Le fonctionnement de cette unité spéciale est fortement dénoncé. Il est question d'agents cagoulés, équipés de matériel d'intervention qui, par-dessus le marché, se livreraient à des opérations de type perquisition, ce qui n'entre pas, à ma connaissance, dans la compétence de la Police des chemins de fer. Par ailleurs, il semblerait que cette unité ait été formée sans aucune base légale. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier? De combien d'hommes cette équipe mobile est-elle composée et quelle en est la base légale?

Évidemment, monsieur le président, vous l'avez rappelé tout à l'heure, un certain nombre de questions auront du mal à trouver des réponses aujourd'hui, vu la nécessité de la documentation et de l'information, mais je remercie d'avance M. le ministre pour la qualité des réponses qu'il nous apportera.